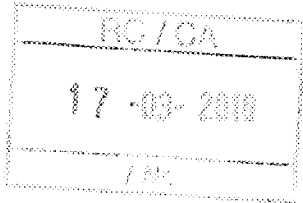


2010-2436

Neerlegging-Dépôt: 17/03/2010
Regist.-Enregistr.: 02/04/2010
N°: 98617/DO/327



M. Jean-Louis Richard
SPF Emploi, Travail et Conciliation sociale
Sous-commission paritaire pour les entreprises de
travail adapté subsidiées par la Commission
communautaire française
Rue Ernest Blerot 1
1070 Bruxelles

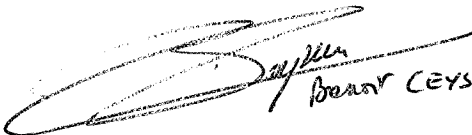
Bruxelles, le 16 février 2010

Concerne : Dénonciation de la convention collective de travail du 17 février 2004 relative à la fixation de la cotisation pour l'alimentation d'un fonds de sécurité d'existence dénommé « Fonds de sécurité d'existence pour les entreprises de travail adapté subsidiées par la Commission communautaire française ».


Par la présente, les partenaires sociaux dénoncent la convention collective de travail du 17 février 2004 relative à la fixation de la cotisation pour l'alimentation d'un fonds de sécurité d'existence dénommé « Fonds de sécurité d'existence pour les entreprises de travail adapté subsidiées par la Commission communautaire française » reprise en annexe 1.

Les partenaires sociaux conviennent d'un nouvel accord dont les modalités sont précisées dans la nouvelle convention collective de travail reprise en annexe 2.

Pour la FEBRAP



Jean CEYSENS - FEBRAP



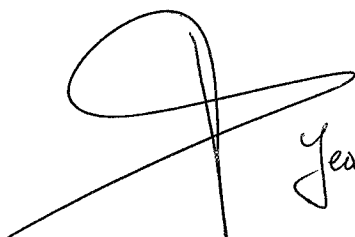
Axel Godein - Febrap.

Pour la Fédération Générale du travail de Belgique



Luc De Wuyt - CSC

Pour la Confédération des Syndicats Chrétiens de Belgique



Jean-Luc Boormans cg FGTB